**Modèle 30\_1 première lettre démarche amiable banque d’images**

**Voir Avertissements sur les Modèles**

[Nom ou dénomination sociale]

[Adresse]

[CP ville]

A \_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Lettre recommandée AR**

***[Doublée d’un envoi par courriel]***

**Référence à rappeler :**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Madame/Monsieur,

La société \_\_\_\_\_\_\_\_, que je représente, exploite une banque d’images. Son activité consiste à commercialiser le droit d’utiliser les clichés réalisés par ses partenaires ou collaborateurs, photographes professionnels. Ces clichés permettent d’illustrer notamment des magazines, des communications commerciales ou des sites.

Il ressort des pièces en notre possession, que vous utilisez sur votre site internet à l’adresse [url du site], [nombre] photographie dont la société \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ détient les droits d’exploitation.

Ces photographies, dont vous trouverez en annexe une reproduction, sont référencées dans notre base sous les n° et intitulés suivants :

* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ;
* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Sauf erreur de notre part, aucune licence d’utilisation ne vous a été concédée. Si tel n’est pas le cas, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les références des licences ainsi qu’une copie de ces dernières de telle sorte que nous puissions immédiatement procéder aux rectifications qui s’imposent.

Dans l’hypothèse où vous ne disposeriez pas des autorisations requises, nous souhaitons vivement pouvoir résoudre ce différend à l’amiable.

Nous attirons en effet votre attention sur les conséquences préjudiciables des utilisations non autorisées pour l’ensemble des professionnels qui, comme notre société, ont pour activité économique la commercialisation de licences d’utilisation des clichés réalisés par nos partenaires et collaborateurs, photographes professionnels.

Comme vous le savez sans doute, en dépit des avertissements et mises en garde largement diffusés sur le Web, les professionnels de la photographie sont victimes d’emprunts massifs non autorisés de leurs clichés, tout particulièrement sur Internet.

L'Autorité de Régulation de la Communication audiovisuelle et numérique (ARCOM autorité administrative résultant de la fusion du Conseil supérieur de l’audiovisuel – CSA – et de l’Hadopi) relève ainsi dans une étude parue en juin 2022 que la photographie professionnelle est le secteur « le plus affecté par les usages illicites des images en ligne » (Etude socioéconomique du marché de la photographie professionnelle en France, disponible sur le site <https://www.arcom.fr>).

Outre le manque à gagner résultant du non-règlement des redevances correspondant à ces utilisations non autorisées, nous devons supporter des frais importants afin de pouvoir obtenir la cessation de ces utilisations et l’indemnisation des préjudices en résultant.

A cette fin, nous devons identifier ces usages, vérifier que les utilisateurs sont dépourvus de licence et procéder aux démarches amiables nécessaires.

C’est pourquoi, sous réserve de l’éventuelle licence dont vous disposeriez, afin de parvenir à une solution amiable, nous vous proposons de régler une indemnité transactionnelle dont le montant est explicité ci-dessous dans le cadre d’un protocole transactionnel, un tel protocole ayant pour effet de clore définitivement ce dossier et de mettre fin à tout litige.

L’indemnisation transactionnelle que nous sollicitons se décompose de la façon suivante :

* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Soit un total de \_\_\_\_\_\_\_\_ euros.

Si cette proposition d’indemnité transactionnelle vous convient, je vous remercie de bien vouloir nous en informer dans les meilleurs délais.

Notre proposition est valable 15 jours à compter de la réception de cette lettre.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur, à l’assurance de ma considération distinguée.

Signature

Annexe : photographies